Analyses et enjeux

Les dossiers de Jean Desessard
Sénateur Vert de Paris

RETRAITES

Projet de loi portant réforme des retraites

Septembre 2010

SOMMAIRE

1 Avant-propos

2 L'assurance- vieillesse, un système hérité du Conseil National de la Résistance

3 La démographie ou l'emploi ? Quel est le problème ?

4 Un système de retraite déconnecté des évolutions de la société

5 Réformes 1993-2008 : la baisse des pensions comme réponse au déficit

6 Financer les retraites en ressortant les vieilles méthodes ?

7 Les crises économique et financière ont aggravé le déficit

8 Pour une réforme écologiste du système des retraites

9 Chiffres clefs de la réforme

Analyses et enjeux / Retraites / Septembre 2010

Un dossier réalisé par Fiona Texeire. Imprimé au Sénat.

Avant-propos

En dépit de l'ampleur du mouvement social, la réforme des retraites a été votée par les députés le 15 septembre. Elle sera examinée au Sénat à partir du 5 octobre.

Le Gouvernement a choisi un calendrier serré, et a présenté un ensemble de mesures, parmi lesquelles on retient essentiellement le report de l'âge légal de départ en retraite de 60 à 62 ans.

Ce calendrier serré a laissé peu de place à la concertation: l'avis des partenaires sociaux et surtout celui des citoyens n'ont pas été pris en compte. Ce sujet est pourtant **un véritable enjeu de société**, qui porte sur l'ensemble du contrat social.

Les inquiétudes sont vives quand on évoque la retraite, et nombre de Français ne croient plus à notre modèle social. L'objectif n'est pas de changer une énième fois les règles du jeu, de rafistoler un système qui prend l'eau. C'est une réforme en bonne intelligence qui est nécessaire, une réforme où chacun trouve son compte.

C'est pourquoi les écologistes proposent des **solutions justes et durables**(1) à cette question qui préoccupe l'ensemble de la population. Dans ce domaine, comme dans tant d'autres, il nous faut un changement de perspective. Les retraites sont à intégrer dans une problématique globale. Le projet écologiste a pour ambition à la fois d'assurer le bien-être des générations futures en protégeant l'environnement et en luttant contre les dérèglements du climat ; mais également d'assurer un niveau de vie digne à toutes et tous, ce qui passe par une retraite décente.

Dans un système par répartition, la retraite reflète le parcours professionnel de chacun, c'est pourquoi **une réforme des retraites doit passer par une réforme de l'emploi**, afin de garantir du travail pour tous. Pourtant, il ne s'agit pas de créer des emplois à tout prix, et surtout pas des emplois sans aucune valeur ajoutée sociale ou environnementale. Le dogme de la croissance est dépassé, c'est vers une répartition de l'emploi entre toutes et tous qu'il faut désormais nous tourner, afin que chacun puisse toucher une retraite convenable le moment venu. Il est temps de sortir d'une représentation productiviste de notre modèle de développement pour repenser notre rapport au travail et aux temps de la vie, dans une perspective solidaire et durable.

Par ailleurs, il est impératif de prendre en compte et de corriger, dans une politique de redistribution juste des prestations, les inégalités qui se créent lors de la vie active : inégalités de carrière entre les hommes et les femmes, inégalité de l'espérance de vie due à la pénibilité du travail, inégalités des durées de cotisations dues à la précarité, inégalité des contributions entre actifs et rentiers.

Ce débat sur les retraites est plus globalement celui du financement de notre protection sociale, et celui de la **répartition des richesses** dans notre société.

Nous refusons un système qui fait payer la crise aux assurés sociaux, aux salariés et aux revenus les plus modestes en ménageant ceux qui par cupidité et irresponsabilité en sont à l'origine. Nous exigeons un système équitable fondé sur une fiscalité progressive et redistributive, qui cesse de protéger les plus nantis grâce à des mesures fiscales diverses.

Lors de la dernière réforme des retraites (2003), un rendez-vous d'étape était prévu en 2012. La crise économique et financière a aggravé les déficits et poussé les pouvoirs publics à prendre des mesures dès maintenant. Ce rendez-vous anticipé pose la question de la fiabilité de notre modèle et de sa résistance aux chocs financiers. Pour autant, l'**exigence de sortie de crise** ne doit pas nous conduire à une politique d'austérité pesant uniquement sur les épaules des salariés – comme c'est le cas en Espagne, en Grèce ou en Italie – au risque de provoquer une implosion sociale.

Cette réforme, indispensable mais si mal engagée, ne doit pas être l'occasion de démanteler un modèle social unique né de l'après-guerre. Il nous faut adapter notre système de retraite aux réalités du monde actuel, et nous préparer à l'avenir.

Dès le 5 octobre, les Sénatrices et Sénateurs Verts combattront le projet de réforme du gouvernement, qui ne prend pas en compte les réalités économiques, sociales et environnementales d'aujourd'hui.

(1)Voir le document « Réforme des retraites : pour une retraite juste et durable », Propositions des Verts, avril 2010

L'assurance-vieillesse,

un système hérité du Conseil National de la Résistance

Le CNR, à la libération

Les tout premiers régimes de retraite apparaissent sous l'Ancien Régime, grâce à Colbert. Ils se développent parallèlement à l'essor de l'industrie au XIXème siècle. Au XXème siècle, l'évolution du salariat et la faillite des systèmes de retraite par capitalisation suite à la Grande Dépression mènent à la généralisation des systèmes par répartition en Europe. En 1944, le Conseil National de la Résistance conçoit un plan complet de Sécurité Sociale qui permet d'**assurer de quoi vivre aux citoyens ne pouvant travailler**. C'est de là qu'est né notre système de protection sociale actuel.

Notre système de retraite a joué un rôle essentiel en termes de progrès social. Jusqu'aux Trente Glorieuses, la fin de la vie se caractérisait par la pauvreté des personnes âgées. Grâce à un système de protection sociale efficace, **les retraités français ont vu leur niveau de vie augmenter**, pour se rapprocher – voire pour certains dépasser – celui des actifs. Cependant, cela ne doit pas masquer la pauvreté d'une frange importante des personnes âgées, car de fortes inégalités existent, notamment à cause des différences de pensions et surtout de patrimoine.

Cette avancée a permis d'inventer un nouvel âge de la vie. Les retraités d'aujourd'hui peuvent pleinement **s'investir dans la vie citoyenne** – de nombreux présidents d'associations et 30% des maires sont retraités. Ils jouent également un un rôle essentiel dans les structures familiales.

Depuis les années 1950, la plupart des professions sont couvertes par une **mosaïque de régimes de retraite différents**. On en compte aujourd'hui plus de trente.

La retraite en France se compose de deux étages : les régimes de base obligatoires (comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse pour les salariés du privé, ou la Mutualité Sociale Agricole pour les salariés de l'agriculture, etc.), et les régimes de retraite complémentaire obligatoires (comme l'Agirc-Arrco). Les salariés relevant de régimes spéciaux, les fonctionnaires et les non-salariés (artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales, etc.) sont soumis à des régimes particuliers.

La France a opté pour un régime par répartition en annuités. Chaque année, les cotisations des actifs paient les pensions des retraités de la même année, d'où l'importance de l'équilibre financier.

D'autres systèmes existent en Europe, comme les régimes à points (accumulation de points tout au long de la carrière professionnelle) ou les régimes en comptes notionnels, comme en Suède (accumulation d'un capital virtuel, modulé en fonction de l'espérance de vie).

Retraite, mode d'emploi

Actuellement, la liquidation de la retraite ne peut intervenir avant 60 ans, sauf pour certaines personnes soumises à des régimes spéciaux et celles qui ont commencé à travailler très jeunes, sous conditions. Le droit à une retraite à taux plein suppose d'avoir cotisé 40 ans, sous peine de décote. A l'inverse, travailler au-delà de l'âge requis permet d'acquérir une surcote, ou de cumuler son emploi avec une retraite. Un salarié peut poursuivre son activité jusqu'à 70 ans s'il le souhaite.

Concrètement, un salarié du secteur privé touchera une retraite composée d'une pension versée par la CNAV (dans le meilleur des cas, 50% du salaire des 25 meilleures années, dans la limite du plafond de 2885€), et d'un complément versé par sa caisse complémentaire (le plus souvent l'Arrco pour les non-cadres ou l'Agirc pour les cadres) en fonction d'un nombre de points accumulé pendant sa carrière. Dans le public, ce sont les dix dernières années de salaire qui servent de base de référence, mais les primes, qui peuvent pourtant représenter une part importante de leur rémunération, en sont exclues. En moyenne, la retraite d'un Français équivaut à 65,3% de son dernier salaire. Un homme perçoit en moyenne 1617 € brut, et une femme 1002 € brut (selon le Conseil d'Orientation des Retraites, COR).

La démographie ou l'emploi

Quel est le problème ?

La progression de la qualité de vie des retraités est allée de pair avec l'**amélioration de l'espérance de vie**. En 1980, l'espérance de vie à 60 ans d'un homme (c'est-à-dire le nombre d'années restant à vivre au-delà de cet âge) était de 17,3 ans. Trente ans plus tard, l'espérance de vie à 60 ans d'un homme est de 21,7 ans. Autrement dit, d'une génération à l'autre, l'espérance de vie en retraite a progressé de 4,3 ans. La progression est similaire pour les femmes (espérance de vie de 22,4 ans en 1980 et de 27,1 ans en 2010, soit +4,7 ans). Nous sommes loin des chiffres fantaisistes annoncés par le gouvernement. Le Premier Ministre a récemment déclaré que l'«*on va passer quinze ans de plus que nos parents en retraite*».

Mais ce n'est pas l'allongement de l'espérance de vie qui menace notre système de retraite. Pour les écologistes, la véritable menace se trouve plutôt du côté du chômage de masse, de la précarisation de l'emploi, de la stagnation des salaires et d'une mauvaise répartition des richesses de notre pays. Ce sont des emplois stables et de qualité qui permettent d'engranger les cotisations qui financeront la protection sociale.

En effet, **au-delà du problème de vieillissement de la population, il faut avoir une vision plus globale de la société** et regarder la part de la population « prise en charge » (retraités, chômeurs, jeunes en formation, invalides...) par rapport aux personnes en emploi. De ce point de vue, on peut considérer le **fort taux de chômage, notamment chez les jeunes**, comme bien plus inquiétant que le papy-boom.

Enfin, face à une société vieillissante, l'augmentation des gains de productivité pourrait être orientée vers le financement des retraites. En effet, doit-on considérer que la part du PIB consacrée à l'assurance-vieillesse (13% actuellement) doit rester la même, ou qu'elle doit évoluer au même rythme que le nombre de personnes âgées ?

Le projet du gouvernement : «vivre plus pour travailler plus» !

Le gouvernement présente l'allongement de la durée de la vie comme une « formidable nouvelle », qui justifierait de travailler deux ans de plus. En réalité, les progrès d'espérance de vie ne sont pas une surprise : ils ont déjà été pris en compte par la réforme des retraites de 2003, qui prévoit l'allongement progressif de la durée de cotisation. La réforme de 2003 ayant répondu au «problème démographique», on peut s'interroger sur les motivations de la réforme 2010. Cette nouvelle réforme répond à un déficit qui n'est pas lié à la démographie, mais à la crise financière (voir p.7).

Par ailleurs, les mesures d'âge sont profondément injustes, car la durée de cotisation (actuellement de 40,5 ans et en progression d'un trimestre par an) est la même pour tous alors que nous ne sommes pas égaux devant l'espérance de vie. A 60 ans, un ouvrier a une espérance de vie inférieure de 7 ans à celle d'un cadre. La retraite à 60 ans doit rester un droit, et la prolongation de son activité au-delà un choix. La législation actuelle prévoit déjà la possibilité de travailler jusqu'à 70 ans.

Un système de retraite
déconnecté des évolutions de la société

Plus que l'enjeu démographique, c'est surtout la **crédibilité du système** qui est en cause.

Historiquement, notre système de retraite était adapté aux hommes salariés à carrière complète ayant connu une faible mobilité professionnelle. Ces profils ont tendance à devenir une minorité. Aujourd'hui, environ 40% des travailleurs ont effectué leur carrière à la fois dans le secteur public et le privé, ou en tant qu'indépendants. L'accès à la retraite pour ces « poly-pensionnés » (qui dépendent de plusieurs régimes) est un parcours du combattant.

D'autres catégories de personnes sont également laissées à l'écart par le système actuel. Parmi les « **oublié-e-s de la retraite** », on retrouve les Chibanis (les vieux travailleurs migrants d'Afrique du Nord), mais aussi les paysan-nes, les petit-e-s commerçant-e-s, ou les artisan-e-s. Dans le secteur agricole par exemple, la plupart des exploitants à la retraite vivent en dessous du seuil de pauvreté. Leur garantir une pension minimum à 85% du SMIC ne serait pas un luxe. D'autres secteurs d'activité, comme le monde du spectacle, sont également tributaires d'une protection sociale insuffisante.

Chibanis ©Med-In-Marseille (Anne-Aurélie Morell)

Pour tous ceux qui ont connu de longues périodes de précarité lors de leur parcours professionnels, la retraite se traduit par une pension très faible. C'est notamment le cas de beaucoup de femmes, plus touchées par le chômage et les temps partiels subis.

La retraite doit permettre de **lisser les inégalités** subies tout au long des parcours professionnels, dans un esprit de solidarité. C'est dans ce sens que notre système doit évoluer.

Dans un souci de clarté du système, la convergence des trente-six régimes de retraite actuels **vers un régime unique**, plus lisible, doit également être étudiée. Les écologistes sont favorables à un système non plus par branches d'activité mais reposant sur des principes généraux.

La retraite doit être considérée comme un **droit universel** prenant en compte et compensant les inégalités entre sexe, la pénibilité du travail et les différences de salaires selon les statuts.

Les femmes, premières victimes de la réforme du gouvernement

Dans le monde du travail, les inégalités entre hommes et femmes sont déjà très marquées : le salaire des femmes représente 80% du salaire des hommes. A la retraite, ces inégalités s'amplifient. La pension des femmes ne représente plus que 53% de celle des hommes.

Les petites retraites sont essentiellement le lot des femmes, sur-représentées parmi les bénéficiaires du minimum contributif et du minimum vieillesse.

Au-delà du montant de la pension, c'est aussi l'âge auquel les femmes partent à la retraite qui est inégalitaire. Trois femmes sur dix doivent attendre l'âge de 65 ans pour liquider leur retraite, afin de ne pas subir une décote qui amputerait une pension déjà faible. Ainsi, la réforme du gouvernement, qui prévoit le report de l'âge de la retraite à taux plein de 65 à 67 ans, touchera principalement les femmes.

Plusieurs parlementaires de gauche ont saisi la Halde pour dénoncer ces discriminations.

Réformes 1993-2008

La baisse des pensions comme réponse au déficit

Les réformes se suivent et se ressemblent. En août 1993, Edouard Balladur s'est attaqué à la retraite du régime général des salariés du secteur privé. Les règles en ont été modifiées : le calcul de la retraite, effectué sur les dix meilleures années de salaires est désormais calculé sur les 25 meilleures années ; la durée de cotisation passe de 37 ans et demi à 40 ans, et les pensions ne sont plus indexées sur les salaires mais sur les prix (qui progressent moins vite).

Cette première réforme a eu pour **conséquence une baisse des pensions**. En quinze ans, le taux de remplacement (soit le niveau de la retraite par rapport au dernier salaire) a baissé de dix points. Il est actuellement de 65,3%. Ainsi, une personne touchant un salaire de 2000€ en fin de carrière en 1995 percevait une pension de retraite de 1500 €, alors que, à situation identique, sa retraite sera de 1300 € aujourd'hui.

Les régimes complémentaires ont également été réformés à plusieurs reprises afin de **diminuer les pensions Agirc-Arrco**.

Les réformes de 2003 et 2008 se sont inscrites dans la lignée de celle de 1993. L'augmentation de la durée de cotisation (à 40 ans) a été étendue aux fonctions publiques d'Etat et territoriale, et certains régimes spéciaux ont été alignés sur celui des fonctionnaires.

Ces réformes marquent la fin des avancées des Trente Glorieuses en terme de niveau de vie des retraités. On assiste depuis plusieurs années à une **paupérisation des personnes âgées**, surtout chez les femmes. 11 millions de retraités perçoivent aujourd'hui moins de 1100€ mensuels, et 600 000 personnes (majoritairement des femmes) perçoivent le minimum vieillesse, soit 709 euros par mois. 12% d'entre eux ont recours à l'aide alimentaire. La situation globale des retraités dissimule de fortes disparités, notamment au niveau du patrimoine. Les écologistes souhaitent endiguer la diminution des pensions, et qu'elles soient réparties plus équitablement. Le fossé entre les petites retraites et les montants exorbitants des retraites chapeau est intolérable.

Les retraites chapeau

Une centaine de dirigeants d'entreprises cotées bénéficient de ce régime très spécial. La palme de la plus forte pension revient à Lindsay Owen-Jones, ancien directeur de L'Oréal, qui touche chaque année une retraite chapeau de 3,4 millions d'euros, soit 400 fois le minimum vieillesse.

A la demande du MEDEF, le projet de loi ne prévoit aucun changement au niveau des retraites chapeau.

Financer les retraites

en ressortant les vieilles méthodes ?

Face à la crise, le gouvernement a avancé le rendez-vous sur les retraites à 2010 au lieu de 2012, date initialement prévue. Le projet de réforme a été examiné par l'Assemblée Nationale et sera débattu au Sénat à partir du 5 octobre. La piste privilégiée est toujours la même : l'**allongement du temps passé au travail**, en reportant l'âge légal de départ à 62 ans.

En 2008, en France, les 55-59 ans n'était que 56,3% à occuper un emploi, les autres étant essentiellement au chômage, en arrêt maladie, en invalidité ou en pré-retraite. Rendre obligatoire le travail jusqu'à 62 ans pose donc un problème crucial : **comment maintenir les seniors en emploi ?** Le gouvernement prévoit une aide à l'embauche pour les seniors au chômage, mais cela ne sera certainement pas suffisant. En réalité, la réforme risque de transformer les « jeunes retraités » en « vieux chômeurs », et donc de transférer les coûts de l'assurance-vieillesse vers l'assurance chômage.

Balladur 1993 - Sarkozy 2010 : mêmes méthodes

Reporter l'âge de départ à la retraite, c'est aussi demander aux salariés de cotiser plus longtemps. Si les seniors ne parviennent pas à se maintenir en emploi, **l'exigence d'une durée de cotisation plus longue se traduira par une retraite encore plus faible**, car amputée par une forte décote.

Le gouvernement fait donc des économies en repoussant l'âge de départ en retraite (baisse du nombre de pensionnés), mais aussi sur le dos des seniors qui ne trouveront pas de travail (leurs pensions subiront une décote).

« Sauver le système » ?

Le projet du gouvernement est de court-terme : il ne prévoit le financement des retraites que jusqu'en 2018, soit demain. Plus grave, il ne permettra pas de rééquilibrer les comptes de la CNAV, le régime général des salariés du privé, qui sera toujours en déficit de quatre milliards d'euros en 2020, malgré la réforme.

Les crises économique
et financière ont aggravé le déficit

En 2007, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) avait établi les projections suivantes pour le financement des retraites :

Les projections du COR de 2007 (avant la crise)				
	2006	2015	2030	2050
Dépenses de retraite (en milliards d'€ 2006)	235,2 (soit 13,1% du PIB[1])	301,1 (soit 13,7% du PIB)	420,1 (soit 14,7% du PIB)	606,6 (soit 14,7% du PIB)
Masse des cotisations (en milliards d'€ 2006)	213,0 (soit 12,9% du PIB)	286,0 (soit 13,0% du PIB)	373,0 (soit 13,0 % du PIB)	537,8 (soit 13,0 % du PIB)
Déficit global du système (en milliards d'€ 2006)	4,2 (soit 0,2% du PIB)	15,1 (soit 0,7% du PIB)	47,1 (soit 1,6% du PIB)	68,8 (soit 1,7 % du PIB)

Selon ce tableau, hors période de crise, la dégradation prévisionnelle du déficit est d'environ 1 à 1,5 milliard d'euros par an.

Un besoin de financement de 68,8 milliards d'euros à l'horizon 2050 paraît considérable. Pourtant, cela ne représente que 1,7% du PIB, ce qui permet de relativiser l'ampleur du déficit. Pour se donner un ordre de grandeur, le montant des huit plus grandes fortunes de France s'élève à 68 milliards d'euros.

Suite à la crise, ces prévisions ne sont plus d'actualité.

Entre-temps, la crise économique et financière a fortement détérioré la situation. La récession a conduit à la destruction de 5,6 points de masse salariale, et donc à la suppression des recettes correspondantes (plus de 10 milliards d'euros). La crise a également rendu impossible le transfert initialement prévu de 6,7 milliards d'allocation chômage vers le financement des retraites.

Le COR a donc actualisé ses projections, et fait maintenant apparaître un besoin de financement de 38 à 40 milliards d'euros par an dès 2015, c'est-à-dire demain ; et de 71,6 à 114,4 milliards d'euros en 2050.

Pour faire face à l'urgence, de simples mesures de bon sens permettraient de dégager des sources de financement rapidement. Par exemple, certaines exonérations de cotisations sociales représentent un manque à gagner de plusieurs milliards d'euros par an pour l'Etat.

Ces chiffres ne sont que des exemples. De façon globale, le manque à gagner lié aux niches sociales s'élève à 35,5 milliards d'euros par an, selon la Cour des Comptes.

Exemples de sources de financement rapidement utilisables (source : Cour des Comptes)	
Exonérations de cotisations sociales sur...	*Manque à gagner par an*
les stock-options	3 milliards d'euros
la participation et l'intéressement	Entre 3 et 5,3 milliards d'euros
les mesures pour l'emploi non compensées par l'Etat	2 milliards d'euros
les heures supplémentaires	2,8 milliards d'euros
les produits d'assurance vie	3,6 milliards d'euros

La pression des agences de notation

Les agences comme Moody's ou Standard & Poor's sont chargées de la notation financière des acteurs économiques. Elles évaluent les risques purement financiers, et non des risques plus globaux en rapport avec des critères de développement durable. Des notes sont attribuées aux États et conditionnent les niveaux de remboursement de leur dette publique, la confiance ou non des investisseurs et des banques, etc.

Récemment, Moody's a menacé de dégrader la note de la France. Afficher rigueur et austérité à travers la réforme des retraites permettrait donc de donner de nouveaux gages de confiance aux marchés financiers, et d'éviter la disgrâce.

Or c'est au peuple et à ses représentants de décider, pas aux agences de notations, spéculateurs et fauteurs de

Pour une réforme écologiste

du système des retraites

Brandir uniquement la solution de l'âge légal n'est donc clairement pas à la hauteur des enjeux sociétaux, économiques, écologiques et financiers.

La sortie de crise passe par une **politique active de l'emploi**, afin d'amasser davantage de cotisations. La conversion écologique de l'économie et la réduction du temps de travail sont les pistes à explorer pour que le travail soit mieux partagé, de façon durable.

L'**amélioration de l'emploi des femmes et des jeunes** est un objectif important et représente une manne de cotisations. Loin du credo sarkozyste de « Travailler plus pour gagner plus », les écologistes souhaitent que tous ceux qui le souhaitent puissent travailler, et dans de bonnes conditions. En effet, la souffrance au travail en France est parmi les plus élevées en Europe, et le projet du gouvernement ne prévoit pas d'améliorer la situation de ceux dont les métiers sont pénibles.

Le modèle de financement des retraites révèle donc des choix fondamentaux de société. Nous pouvons opter pour une réforme du financement qui repose sur une **juste redistribution des richesses**. La priorité peut être donnée à l'élargissement de l'assiette de revenus contribuant au financement des retraites. Revoir la politique d'exonérations de cotisations sociales, augmenter la Contribution Sociale Généralisée (CSG) sur les revenus de placement et du patrimoine, et taxer davantage les bénéfices des grandes entreprises sont des solutions qui méritent d'être étudiées.

La réforme des retraites est l'occasion de **redonner confiance dans le contrat social**. Notre système de protection sociale, dont l'assurance-vieillesse est une branche essentielle, doit être consolidé, car c'est le seul garant contre les crises économiques et financières.

Il faut aussi réformer pour plus d'équité. Par exemple, le niveau des pensions ne doit pas être diminué, mais adapté. Dans un souci de **solidarité intergénérationnelle et d'équité entre les classes sociales et les sexes**, il faut revaloriser les petites retraites et les minima sociaux, et plafonner les retraites les plus élevées, comme les retraites chapeau des hauts dirigeants. Les questions posées par la souffrance au travail, puis par la dépendance des personnes âgées doivent également être abordées.

La retraite ne doit pas être considérée comme un fardeau financier pour la collectivité mais comme un temps de la vie où chacun peut participer pleinement à la société.

Lors de l'examen du projet de loi au Sénat, les parlementaires Verts porteront les revendications suivantes :

- attachement au régime par répartition, et à la solidarité intergénérationnelle
- lien entre la réforme des retraites et une véritable politique de l'emploi, notamment en faveur des femmes, des jeunes et des seniors
- défense de l'âge de départ à la retraite à 60 ans (et du taux plein à 65 ans), car un report de ces bornes ferait baisser le niveau des pensions
- réduction des inégalités hommes/femmes
- maintien du niveau des pensions, en revalorisant les retraites les plus faibles et en plafonnant les retraites les plus élevées
- élargissement de l'assiette de revenus (intéressement, stock-options...) contribuant au financement des retraites
- extension du droit à la pension de reversion pour les couples pacsés
- défense d'une véritable reconnaissance de la pénibilité au travail

Chiffres clefs de la réforme

Population active

En France, en 2010, 65,2% de la population entre 15 et 64 ans est en activité. L'emploi se concentre essentiellement sur la tranche d'âge 25-54 ans (83,2% en emploi), tandis que les 15-24 ans et les 55-64 ans travaillent moins (respectivement 32,2% et 38,3%).

Activité des seniors

En 2008, le taux d'activité des 55-59 ans était de 56,30% en France (59% dans l'Union Européenne). Entre 60-64 ans, ce taux tombe à 16,30% (30% dans l'UE).

Retraités

L'an dernier, 700 000 personnes sont parties à la retraite. On rescence **16 millions de retraités** en France en 2010. La retraite moyenne, tous régimes confondus s'élève à **15 500 €/ an.** Plus d'un million de retraités, principalement des femmes, ne perçoivent qu'une pension de réversion (partie de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier un assuré décédé qui est reversée à son conjoint).

Prestations

Le montant des prestations de retraites versées en 2010 est de 270 milliards d'euros (190 milliards pour les régimes de base, et 80 milliards pour les régimes complémentaires).

Le déficit est actuellement de 32 milliards d'euros.

Ecarts de pensions

Le **minimum vieillesse est de 8500 €/ an**, alors qu'une retraite-chapeau comme celle de Lindsay Owen-Jones, ancien président du groupe L'Oréal se monte à 3,4 millions €/ an (soit 400 fois le minimum vieillesse).

Inégalités hommes/femmes

Les retraitées perçoivent une pension moyenne qui représente 62% de celles des hommes. Si on enlève les dispositifs de solidarité, familiaux ou conjugaux, la pension des femmes ne représente plus que 53% de celles des hommes. Les dispositifs de solidarité ne compensent donc que très partiellement ces écarts.

La pension moyenne d'un homme est d'environ 1617€, alors que celle d'une femme est de 1002€.

Seulement 44% des femmes parviennent à valider une carrière complète, contre 86% des hommes, ce qui signifie qu'elles sont davantage concernées par la décote.

Enfin, **parmi les retraités pauvres, 8/10 sont des femmes**.

Grands indicateurs économiques

PIB de la France (2009) : 1 910 milliards d'euros
Budget de l'Etat (2010) : 350 milliards d'euros
Dépenses de Sécurité Sociale (2009) : 444 milliards d'euros